



Etat de Vaud  
Département des infrastructures  
Service des routes

Date	Dessin	Echelle	N° Plan
10.08.2005	SF	1:10'000	340-1

Délimitation des traversées de localité  
selon panneaux d'entrée (PEL)

# Chardonne

Axe	PR	Dist.	PR	Dist.	Longueur
4551	350 +	89.60	au 450 +	4.15 =	94.55
4552	150 +	13.15	au 232 +	0.00 =	808.35
-	- +	-	au - +	- =	-
-	- +	-	au - +	- =	-
-	- +	-	au - +	- =	-
-	- +	-	au - +	- =	-
-	- +	-	au - +	- =	-
-	- +	-	au - +	- =	-
-	- +	-	au - +	- =	-
-	- +	-	au - +	- =	-

Total traversée de localité en m' **1'722.90**

Remarque :

RC 748d, Axe 4552  
Du panneau d'entrée de localité Jongny (PR 100+222.85) à la limite territoriale Chardonne / Jongny (PR 100+178.90)  
Zone bâtie plus petite que 50 mètres = hors traversée de Chardonne

RC 780a, Axe 5100  
Du panneau d'entrée de localité St-Saphorin (PR 1450+100.00) à la limite territoriale Chardonne / St-Saphorin (PR 1450+51.80)  
Zone bâtie plus petite que 50 mètres = hors traversée de Chardonne

Route cantonale

- hors traversée de localité
- en traversée de localité

Système de repérage de base

- Point de repère intermédiaire
- Point de repère début et fin d'axe

